



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL **DU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

Date de la séance : 25 novembre 2021

Présidence : M. Luc GINDROZ

Le Conseil Intercommunal décide

- D'accepter le préavis 02/2021 relatif aux indemnités et vacations pour la législature 2021-2026
- D'accepter le préavis 03/2021 relatif au budget 2022
- D'accepter le préavis 04/2021 relatif aux dépenses imprévues et exceptionnelles pour la législature 2021-2026
- D'accepter le préavis 05/2021 relatif à l'octroi d'autorisations générales pour la législature 2021-2026
- D'accepter le préavis 06/2021 relatif à une demande de crédit d'étude de Fr. 75'000.00 pour la valorisation des captages existants et recaptage des sources du Bois-Conti

En application de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les décisions mentionnées ci-dessus peuvent faire l'objet d'un référendum.

La demande de référendum doit être annoncée au préfet du district du Gros-de-Vaud, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des Avis Officiels, conformément aux dispositions des articles 112 et suivants de la LEDP. Les listes de signatures doivent être déposées auprès des Municipalités des communes membres dans les vingt jours qui suivent l'autorisation de récolte des signatures accordée par le préfet.

Le président : **L. Gindroz**
La secrétaire : **V. Curchod**

Date de parution dans la FAO : 3 décembre 2021